



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 27 mars 2018

Membres en fonction : 19

Membres présents : 13

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Benoit HEINRICH ; Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN ; Jean-Claude SCHLATTER ; Stéphanie FREY ; Claude HEINRICH.

Les conseillers municipaux : Cédric DOCHTER ; Déborah HILS ; Yves HOLZMANN ; Philippe MAYER ; Benoit PAULET ; Audrey SCHANDENE ; Jean-Christophe VOEGELE.

Membres absents excusés : 6

Mme Evelyne HOCHSCHLITZ (procuration à Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN)

M. Pierre KEMPF

Mme Richarde KIENTZ (procuration à Mme Déborah HILS)

Mme Anna SCHAAL

Mme Isabelle SCHOTT (procuration à Mme Stéphanie FREY)

Mme Marie-Françoise SIMONIN (procuration à M. Philippe MAYER)

Public : 0

La séance est ouverte à 20h03 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Mme Evelyne HOCHSCHLITZ (qui donne procuration à Mme Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN), M. Pierre KEMPF, Mme Richarde KIENTZ (qui donne procuration à Mme Déborah HILS), Mme Anna SCHAAL, Mme Isabelle SCHOTT (qui donne procuration à Mme Stéphanie FREY) et Mme Marie-Françoise SIMONIN (qui donne procuration à M. Philippe MAYER)

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Christophe VOEGELE secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 février 2018 est adopté à l'unanimité (17 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Achat d'un ordinateur portable**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise ServInfo pour un montant de 1271,19 € HT.

➤ **3.2. Réparation du mini-basket – salle polyvalente**

Cette prestation a été effectuée par l'entreprise SATD pour un montant de 155,00 € HT.

➤ **3.3. Réparation suite à sinistre éclairage public – rue Hayen**

Cette prestation a été effectuée par l'entreprise SAG Vigilec pour un montant de 730,00 € HT.

➤ **3.4. Remplacement du serveur informatique de la mairie**

Cet achat a été effectué auprès de l'entreprise ServInfo pour un montant de 5 986,62 € HT.

4) ATTRIBUTIONS DE TRAVAUX ET SERVICES

➤ **4.1. Contrat photocopieurs de la commune**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat des photocopieurs de la commune arrive à son terme.

Afin d'avoir la meilleure offre au meilleur prix, la commune a mis en concurrence différentes entreprises pour le remplacement des photocopieurs de la mairie, de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Il ressort de cette analyse que l'offre présentée par l'entreprise Ricoh est la plus avantageuse.

L'offre présentée par l'entreprise Ricoh est la suivante :

- Achat photocopieur école élémentaire : 2600 € HT
- Achat photocopieur école maternelle : 2600 € HT
- Achat photocopieur mairie (avec option supplémentaire) : 5400 € HT

- Prix copie noir et blanc (pour 2018) : 0,0047 € HT
- Prix copie couleur (pour 2018) : 0,039 € HT

Le cout total de l'achat (hors frais par copie) s'élève donc à 10 600 € HT sur une durée de 60 mois.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'attribuer le marché pour le remplacement des photocopieurs de la commune à l'entreprise Ricoh pour un montant de 10 600 € HT
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le marché ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (17 voix)

5) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Sortie de Monsieur le Maire à 20H57

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint et animateur de la Commission des finances. Il présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2017. Ce document retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	947 986.28	1 398 308.85
	Section d'investissement	394 142.62	600 880.13
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)		156 253,03
	Report en section d'investissement (001)		264 393.84
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 342 128.90	2 419 835.85
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	2 533 983.76	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	2 533 983.76	0.00

	Résultat clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat 2017	Résultat clôture 2017
INVESTISSEMENT	264 393,84 €		206 737,51 €	471 131.35 €
FONCTIONNEMENT	606 253,03 €	-500 000 €	450 322,57 €	606 575.60 €
TOTAL	870 646,87 €	-500 000 €	657 060.08 €	1 077 706,95 €

Madame Audrey SCHANDENE, conseillère municipale, présente aux membres du conseil municipal les évolutions de l'état financier de la commune.

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, tient à remercier les agents du service administratif ainsi que Mme Audrey SCHANDENE, conseillère municipale, pour ce travail.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 15 mars 2018,

Hors de la présence de Monsieur Michel WIRA, Maire, et sous la présidence de Monsieur Benoît HEINRICH, 1er adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité (16 voix)

6) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Retour de Monsieur le Maire à 21h09

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion est élaboré par le comptable public contrairement au compte administratif qui est un document réalisé par la commune. Monsieur Jean-Claude SCHLATTER présente le compte de gestion, il informe le conseil qu'il est conforme au compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Accusé de réception en préfecture 067-216701151-20180327-201803271-DE Date de télétransmission : 05/04/2018 Date de réception préfecture : 05/04/2018
--

7) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, présente l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017. Il rappelle que l'obligation légale est de capitaliser au minimum le déficit de la section investissement (en cas de déficit) et le remboursement du capital de l'emprunt. La Commission de finances propose d'affecter cet excédent de la manière suivante :

- inscrire 500 000 € en investissement
- reporter 106 575,60 € en fonctionnement

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 606 575,60 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 - 500 000 € en investissement (c/1068)
 - 106 575,60 € en fonctionnement (c/002)

Adopté à l'unanimité (17 voix)

8) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, les taux d'imposition des taxes directes locales étaient les suivantes :

- taxe d'habitation : 14,90%
- taxe foncière (bâti) : 12,89%
- taxe foncière (non bâti) : 50,74%
- CFE : 16,17%

Il informe les membres du conseil qu'il ne souhaite pas réévaluer les taux des taxes directes locales.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu la proposition de la Commission des finances de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la proposition de la Commission des finances de reconduire les taux d'imposition à l'identique sur 2018.
- **FIXE** définitivement les taux d'imposition 2018 de la façon suivante :

- taxe d'habitation : 14,90%
- taxe foncière (bâti) : 12,89%
- taxe foncière (non bâti) : 50,74%
- CFE : 16,17%

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

9) AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE AU PAIEMENT PARTIEL DES COTISATIONS A LA CAISSE D'ASSURANCE ACCIDENTS AGRICOLES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière adjudication de chasse, les propriétaires fonciers ont donné leur accord pour laisser le produit de la location à la commune. Celle-ci, en contrepartie, s'est engagée à verser ce produit à la Caisse d'Assurance-accidents agricoles, en réduction des cotisations foncières.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter le produit de la chasse (4906.38 € c/7713) au paiement partiel de la cotisation due à la Caisse d'Assurance-accidents agricole du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Le solde à payer par les propriétaires fonciers s'élève à 18 732 €.

10) VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Monsieur Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, présente le budget primitif 2018.

La section de fonctionnement se présente selon l'équilibre suivant :

- Total des dépenses : 1 350 000 €
- Total des recettes : 1 350 000 € dont 106 575,60 € de résultat reporté

La section d'investissement incluant les restes à réaliser se présente selon l'équilibre suivant :

- Total des dépenses : 3 766 443.35 € dont 2 533 983,76 € de restes à réaliser reportés.

Les dépenses d'investissement prennent en compte l'intégralité du projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire.

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20180327-201803271-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- Total des recettes : 3 766 443,35 €, dont 500 000 € de résultat affecté et 471 131,35 € d'excédent reporté.

La balance générale se présente de la façon suivante :

- Total des dépenses : 5 116 443,35 €
- Total des recettes : 5 116 443,35 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Claude SCHLATTER et en avoir délibéré,

Vu la proposition de la Commission des finances en date du 15 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de voter les crédits par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
- **ADOpte** le budget de l'exercice 2018 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

11) GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A L'ACHAT ET A LA FOURNITURE DE GAZ

Monsieur le Maire informe les élus que le marché de fourniture de gaz naturel passé par la commune arrivera à échéance le 30 juin 2018. La Communauté de Communes de Sélestat a passé une convention avec l'UGAP pour la fourniture de gaz qui arrive à échéance à la même date. Dans une logique de territoire et de rationalisation des coûts, il a été proposé de passer un groupement de commande et de l'étendre aux communes membres de la Communautés de communes de Sélestat.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat pour la fourniture de gaz naturel accompagnée de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Solares Bauen pour un montant de 9 938 € HT, au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins menée par l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- lancer un accord-cadre d'une durée de 4 ans avec marchés subséquents. Chaque marché subséquent à bon de commande sera d'une durée de 2 ans. Le montant prévisionnel sur

Accusé de réception en préfecture
067-216701151-20180327-201803271-DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

la durée totale de l'accord cadre est compris entre 1 000 000 € HT (montant minimum) et 2 100 000 € H.T (montant maximum)

- prévoir des services associés qui comprendront un accès aux relevés par une plateforme internet avec des alertes automatique et un rendez-vous de bilan chaque année avec le fournisseur.

Il est proposé que la Ville de Sélestat soit désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes avec notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68, ainsi que les articles 78 et 79.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** La constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois, le CCAS de Châtenois, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune de Scherwiller, Le CCAS de Scherwiller et la Commune de Sélestat relatif à l'achat et à la fourniture de gaz naturel, de prestations de suivi et d'efficacité énergétique associées permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement.
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commande
- **APPROUVE** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement
- **DECIDE** que cette CAO est Présidée par le représentant du coordonnateur
- **DESIGNE** M. Michel WIRA comme titulaire / Mme Stéphanie FREY comme suppléante
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive susvisée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y afférents

Adopté à l'unanimité (17 voix)

12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ITEP

Monsieur le Maire rappelle aux élus du conseil que la mairie, l'ITEP et l'académie ont signé une convention de partenariat en 2015 afin d'inclure une classe de l'ITEP Pierre-Paul BLANCK au sein de l'école élémentaire d'Ebersheim. Cette classe spécialisée accueille au total 8 élèves.

Dans le cadre des travaux d'extension et de restructuration de l'école élémentaire et afin que les élèves puissent rester sur le site d'Ebersheim, la mairie met à disposition des locaux préfabriqués pour l'ITEP Pierre-Paul BLANCK.

Afin de définir les contours de l'occupation des modules préfabriqués par l'ITEP, une convention de mise à disposition de locaux a été rédigée. Monsieur le Maire en fait lecture aux élus du conseil municipal. Il est précisé que l'électricité sera refacturé à l'ITEP.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux pour l'ITEP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

13) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA MICRO-CRECHE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire informe que les membres du conseil municipal que la micro-crèche au sein du bâtiment de la mairie est gérée depuis le 1^{er} septembre 2017 par l'association Léo Lagrange.

Afin de définir les contours de l'occupation de l'espace par l'association Léo Lagrange, une convention de mise à disposition de locaux a été rédigée. Monsieur le Maire en fait lecture aux élus du conseil municipal.

La mise à disposition est consentie moyennant un loyer de 355 euros TTC par mois. Le loyer fixé sera révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de référence est celui du 3ème trimestre de l'année n-1.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de locaux à l'association Léo Lagrange pour la gestion de la micro-crèche
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

14) PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER DE LA SOCIETE SCHMIDT GROUPE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La société Schmidt Groupe prévoit la construction d'un nouvel atelier de fabrication de meubles en panneaux de particules bois au sein de son usine U2 afin d'augmenter sa capacité de production à Sélestat.

Ce nouveau bâtiment abritera une installation de découpe, de plaquage, de montage et d'emballage de meubles avant expédition vers les clients de Schmidt Groupe. S'inscrit également dans ce projet, l'installation d'une chaudière supplémentaire dans le bâtiment chaufferie actuel du site U2. Ce projet est réalisé conformément à l'article R 512-33 du code de l'environnement.

Dans le cadre de son projet, la société a déposé auprès des services du Préfet du Bas-Rhin un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Sélestat.

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, ce dossier a été envoyé en mairie afin de recueillir l'avis du conseil municipal. Monsieur le Maire présente le projet de la société ainsi que le dossier qui a été réceptionné en mairie.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation du public est également en cours.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas de remarques particulières à formuler, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **EMET** un avis favorable à la demande d'enregistrement d'une installation classée concernant la société Schmidt Groupe pour son projet de construction d'un nouvel atelier de fabrication de meubles à Sélestat

Adopté à l'unanimité (17 voix)

15) ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION

Monsieur le Maire présente au Conseil les coupes et les travaux d'entretien qui seront réalisés en 2018 dans la forêt communale. Il s'agit précisément du programme des travaux d'exploitation et de l'état de prévision des coupes pour l'année ainsi que d'un devis pour des travaux d'exploitation.

L'état de prévision des coupes pour l'année 2018 avance un bilan de recettes prévisionnelles s'élevant à 2 609 € HT.

Le devis pour les travaux d'exploitation englobe toutes les prestations d'encadrement et de gestion de ces travaux, pour un forfait de 1000,00 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2018
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2018
- **APPROUVE** le devis pour les travaux patrimoniaux d'exploitation d'un montant de 1000,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis pour les travaux patrimoniaux d'exploitation ainsi que tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (17 voix)

16) AFFAIRES FINANCIERES

M. Jean-Claude SCHLATTER, 3^{ème} adjoint, fait le point sur les dépenses et recettes du projet d'extension et de restructuration de l'école élémentaire. A ce stade, les principales dépenses viennent des frais de maîtrise d'œuvre. Il prévient toutefois qu'entre avril 2018 et février 2019, la mairie va être amenée à payer les entreprises attributaires des marchés travaux.

17) AFFAIRES DE PERSONNEL

N'ayant pas de point à traiter à ce sujet, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

18) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

M. Benoit HEINRICH, 1^{er} adjoint, fait le point sur l'avancement du chantier de l'école élémentaire. Il se rend de manière quotidienne sur place afin de voir l'avancée des travaux. M. HEINRICH précise que les quelques jours de grand froid de cette hiver n'ont pas permis aux entreprises de travailler.

19) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

N'ayant pas de sujet à traiter sur ce point, Monsieur le Maire propose de passer directement au point suivant.

20) PROGRAMME DES REUNIONS DU MOIS D'AVRIL ET MAI

- | | |
|--------------------------------|---|
| ➤ Commission urbanisme | Mardi 03 avril 2018 à 20h00
Mercredi 02 mai 2018 à 20h00 |
| ➤ Commission vie sociale | Mardi 17 avril 2018 à 20h00 |
| ➤ Commission Vivre à Ebersheim | Jeudi 03 mai 2018 à 20h00 |
| ➤ Commission de gestion | Lundi 07 mai 2018 à 20h00 |
| ➤ Commission finances | Mardi 15 mai 2018 à 20h00 |
| ➤ Conseil municipal | Mardi 22 mai 2018 à 20h00
Mardi 26 juin 2018 à 20h00
Mardi 04 septembre 2018 à 20h00
Mardi 23 octobre 2018 à 20h00
Mardi 11 décembre 2018 à 20h00 |

21) DIVERS

Monsieur le Maire reprend la parole pour informer les élus qu'un rendez-vous a été fixé avec le DASEN au sujet du retrait du demi-poste à l'école maternelle d'Ebersheim. Il fera un retour aux élus lors de leur prochaine rencontre.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 22h22.

Le secrétaire de séance

Jean-Christophe VOEGELE

Le Maire

Michel WIRA